

Long mais IMPORTANT

Préparez-vous un bon café et étudiez tout ça avec attention : tout y est ou presque !

Concernant la mise à sec : tous ceux qui le souhaitent peuvent être mis au sec

Pour prendre votre décision, voici les infos dont vous avez besoin :

- le grutage est à la charge de chaque propriétaire mais on bénéficie de la gratuité si on stationne à terre de début juillet jusqu'à la livraison des pontons.
- La zone de stationnement sera devant feu le Compas dans l'alignement de la goélette., déjà sortie (celle qui coule !) Du coup le grutage sera plus simple et moins onéreux
- Une fois les candidats à la mise au sec connus, d'où l'importance de vos réponses rapides, nous les mettrons en contact en mettant les mails en commun, à eux de s'organiser.
- Concernant les bers, l'AUBAF en a rachetés quelques uns. Nous pouvons caler quelques voiliers petits et grands. Nous avons aussi la possibilité de bénéficier de l'offre que TRANSBOAT (adhérent) faite à l'AUBAF de nous fabriquer et de nous louer des bers. Tarif unique pour tous les bers : 50e/mois
- Les bateaux qui veulent être à sec pour la durée des travaux seront déplacés et devront être grutés courant juillet. Passé un certain moment, la zone de grutage sera occupée par les grosses unités de la première migration. Il faudra donc se caler sur la première mise à disposition du zodiac pour ceux qui ne sont pas autonomes (dernière semaine de juillet).

Concernant les places :

Le port ne touchera pas aux compteurs, ligne et autre tuyaux d'eau et d'électricité existants, et ce, tout au long de la première tranche de travaux (septembre à janvier). Ceci dit, rien ne nous sera installé en plus sauf si individuellement l'EDF accepte de poser des compteurs provisoires. Ce qui veut dire que l'AUBAF ne peut garantir aux bateaux qui vont se déplacer en septembre l'accès à l'eau et à l'électricité.

Ce que nous visons par contre, c'est de placer les bateaux habités à des places d'accès facile et aux environs de bateaux qui ont déjà l'eau et l'électricité de façon à ce que des arrangements soient possibles entre usagers. Tout cela en fonction de la taille : ne pourront aller sur les pontons que des bateaux de taille moyenne (max 10,50m). Les plus grosses unités, il y en a pas mal, devront être mises directement au vertical du quai et à couple les uns des autres.

Ce que veut dire que nous demanderons certainement à des petits bateaux de libérer leur place à quai pour aller s'amarrer sur un ponton.

Nous travaillons à cela et nous vous indiquerons la situation des bateaux courant juin **une fois connue la situation de chacun pour en discuter et se mettre d'accord.** D'où l'importance de votre réponse.

Pour info, c'est ce qui avait été convenu, les mouillages des deux pontons ont été refaits.

Concernant les déplacements :

L'AUBAF signe une convention de location du semi rigide de MANTA plongée (association adhérente) qui sera en mesure d'aider les bateaux non autonomes ou difficiles à manœuvrer. Comme précisé dans le courrier, nous aidons, assistons gratuitement mais nous ne faisons pas à la place. Le skipper, sauf exception, devra être présent. Il devra nous signer une décharge. Pour des raisons évidentes de légalité, assurance et adhésion sont nécessaires.

Le semi rigide sera mis à l'eau et disponible cet été pour deux sessions : ***l'une dernière semaine de juillet, l'autre dernière semaine d'août.*** Il faut vous y inscrire pour que nous puissions communiquer la liste au port et organiser les déplacements. Nous allons solliciter les adhérents et parfois leur bateau ou annexe pour les déplacements difficiles.

Concernant les propriétaires inconnus ou dont nous aurons essuyé le refus :

C'est le port qui mettra en demeure puis qui prononcera un déplacement d'office.

En conclusion, pour que tout fonctionne au mieux, et c'est pour cela que nous passons du temps à tout anticiper, il nous faut des réponses rapides, nettes à partir desquelles nous allons élaborer un planning. Prenez en compte que tout cela repose sur la bonne volonté des bénévoles qui plantent leurs vacances, ceux-là mêmes que vous avez élus et auxquels vous avez fait confiance en leur donnant votre mandat. A ce jour, l'AUBAF a plus de 170 adhérents et est en mesure de joindre plus des trois quarts des propriétaires. Une grosse vingtaine de bateaux nous sont inconnus. Tout devrait donc aller assez bien.

Pour le bureau
François BROCCQUET
président